CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 24 mai 2011

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme REVEL, Mme TENENBAUM, Mme TOLLOT.

<u>Membres excusés représentés</u> : (2) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme REVEL).

Membre excusé (1): M. BARRON.

Membres absents (2): M. EL HASSOUNI, Mme GAUTHIÉ.

Date de convocation: 17 mai 2011

Délibération n°: 32-2011

Objet : Adhésion du Centre social Balzac à l'association Chalets découverte

Le Centre social Balzac organise chaque année, un séjour «vacances familiales accompagnées» pour les familles en difficulté du quartier :

- ne disposant pas des ressources financières suffisantes (QF inférieur à 700 euros),
- qui ne sont jamais parties en vacances ou qui ne sont pas parties depuis de nombreuses années,
- en demande de soutien éducatif.

L'accompagnement physique est assuré par 2 agents permanents du centre social.

En 2011, le séjour se déroulera du 23 au 30 juillet à Bourbon-Lancy (en Saône-et-Loire), dans des chalets loués par le centre social à l'association « Chalets découverte » qui dispose et gère de nombreuses installations sur des terrains de camping dans différentes régions de France.

Il s'agit d'une association de communes touristiques régie par la loi de 1901, immatriculée au Registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IM 63100007. Elle a reçu l'agrément VACAF et ANCV.

Pour bénéficier de ces locations, il est impératif d'adhérer à l'association pour un coût annuel de 9 euros pour la structure organisatrice ou le particulier.

En conséquence, les membres du Conseil d' Administration :

- valident l'adhésion du centre social Balzac à l'association Chalets découverte pour un montant de 9 euros,
- disent que la somme sera prélevée chapitre 011 nature 6281.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires:

Préfecture : 1 Registre: 1 Finances: 1 DISH: 1

Receveur Municipal: 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

Pour le Président et par délégation,

Le Directeur Général,

Francis OUDOT

